

Article 3 - Caractère universel

La loi désignée par le présent règlement s'applique, même si cette loi n'est pas celle d'un État membre.

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:<https://www.lynxlex.com/fr/text/rome-ii-r%C3%A8gl-8642007/article-3-caract%C3%A8re-universel/670#comment-0>